



INFORMATION IMPORTANTE

visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19

Élections scolaire du 1er novembre 2020

Protocole mandaté par le ministère de l'Éducation (MEQ) et Élections Québec (ÉQ), en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), selon la version non-officielle du 17 septembre 2020, pour la tenue des élections scolaires.

Pour recueillir les signatures d'appui, veuillez vous assurer que les mesures de santé et de sécurité suivantes soient respectées (utiliser la liste à cocher ci-bas) :

(✓)

- Un rendez-vous a été fixé avec le signataire dans un lieu déterminé limitant les rassemblements (p. ex., au volant d'une voiture, en plein air, dans une résidence privée ou dans un endroit public permettant de respecter les règles d'hygiène applicables et la règle de distanciation physique, telle la bibliothèque municipale) ;
- Un temps suffisant a été prévu pour chacun des signataires, évitant que ceux-ci ne soient rassemblés dans un même lieu ;
- Du désinfectant a été fourni au signataire afin de procéder à la désinfection des mains avant et après avoir manipulé le formulaire qui lui est remis ;
- Le signataire a été invité à porter un couvre-visage et à utiliser son propre crayon ;
- Chacun des signataires a signé sur une page distincte prévue à cet effet en inscrivant les mentions prévues par la LES (p. ex., un candidat au poste de président pourrait fournir copie de la première page du formulaire de déclaration de candidature à chacun des électeurs produisant leur signature d'appui) ;
- Tout équipement utilisé aux fins de la rencontre (p. ex., une chaise) a été désinfecté avant et après celle-ci ;
- Les règles d'hygiène relatives aux mains ont été respectées lors de la manipulation de tout formulaire rempli par un signataire ;
- Une distance de 2 mètres a été respectée en tout temps entre le signataire et le candidat ;
- Les contacts directs (p. ex., les poignées de main) ont été évités lors des salutations ;
- Le nom et les coordonnées de la personne rencontrée, y compris toute personne ayant refusé de fournir sa signature, ont été consignés dans un registre qui pourra être remis dans l'éventualité d'une enquête de la Santé publique.

NOTE : Cette liste comporte une mise en garde quant au risque plus important pour les personnes âgées 70 ans et plus, les personnes souffrant d'une maladie chronique, ou ayant un système immunitaire affaibli de contracter une forme sévère de la maladie.

SuzAnne Tremblay
Présidente d'élection